

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Safar 1448

N° 86

17 Juillet 2026

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2288
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2288
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2290
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2294
Homologation de résolutions	2295
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2295
Avis aux créanciers.....	2296
Convocations	
Sociétés anonymes	2299
Sociétés à responsabilité limitée	2300
Sociétés communautaires.....	2300
Autres sociétés	2301
Divers	
Avis au public.....	2301
Rectificatifs	2301

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

Réf. N° : ر/ع/522/2026

Date : 22/06/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Entreprise Communautaire Locale "Al-Fayadh"

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société ouvert à la souscription : 5 000,00 TND

Adresse fixée pour le siège social de la société : El Aksab, Gaâfour, Siliana

Objet social : Nature de l'activité de la société : Grandes cultures et élevage de bétail

Durée statutaire fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 24/04/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500,00TND

Etablissement bancaire (Succursale Régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Siliana

Délai ouvert pour la souscription : Du 29/06/2026 au 05/10/2026

Avantages spécifiques tels que prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la Plateforme

Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Conformément au texte de l'avis de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom, Prénom :

Mohamed Jouini : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse El Aksab, El Akhouat, Siliana

Fatma Hammami : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse El Aksab, El Akhouat, Siliana

Malika Salhi : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse El Aksab, El Akhouat, Siliana

Samir Jbali : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse El Aksab, El Akhouat, Siliana

Latifa Maamri : Délégation Gaâfour, Gouvernorat Siliana, Adresse El Aksab, El Akhouat, Siliana.

2026R02186SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis relatif à une émission d'emprunt obligataire

La société ENNAKL Automobiles, société anonyme au capital de 30 000 000 dinars, dont le siège social est situé à Z.I Chargaia II BP 129 - Tunis cedex 1080 immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro n°0001949C informe le public qu'en vertu de la décision de son Assemblée Générale ordinaire en date du 24 juin 2026 et de la décision de son Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2026, il est procédé à une émission d'emprunt obligataire selon les caractéristiques suivantes :

Dénomination de l'emprunt : "ENNAKL 2026-1"

Montant de l'émission : 60 millions de dinars

Nombre d'obligations : 600.000 obligations nominatives

Valeur nominale : 100 dinars par obligation.

Durée : 5 ans.

Taux d'intérêt fixe : 9,20% brut l'an

Période de souscription : Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire seront reçus à partir du 20/07/2026 auprès des guichets d'Ennakl Automobiles sa et seront clôturés au plus tard le 31/07/2026. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Un avis de clôture sera publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

Lieu des souscriptions et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de la société Ennakl Automobiles sise Z.I Chargaia II BP 129 - 1080 Tunis.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 31/07/2031.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 juillet de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le 31/07/2027. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2026R02194SANB2

NOTICE D'INFORMATION SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE KILANI HOLDING SA

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE KILANI HOLDING SA

Société Anonyme

Au Capital de 1.000.000 Dinars

Siège Social : 8603 n°25 Zone Industrielle La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 1747209X

1. Montant de l'augmentation du capital social : 29 000 000 DT, pour le porter de 1 000 000 DT à 30 000 000 DT, par souscription de nouvelles actions réservée aux actionnaires Messieurs Rafik Kilani et Lassaad Kilani, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Objet Social : Prise de participation directe ou indirecte majoritaire ou minoritaire dans les entreprises industrielles ou commerciales notamment dans le secteur agroalimentaire, médical et paramédical, cosmétique, culturel ou de distribution ou toutes opérations de gestion ou autres se rattachant à ses participations.

3. Durée : 99 ans.

4. Dépôt du Procès-verbal : un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2026 a été déposé au registre national des entreprises le 15 juillet 2026 sous le numéro 202674980.

5. Nombre d'actions à souscrire : 290 000 actions nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créance. La souscription est réservée aux actionnaires Messieurs Rafik Kilani et Lassaad Kilani.

6. Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars chacune.

7. Apport en nature : Néant.

8. Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

9. Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

10. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

11. Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital seront versés par conversion de créance inscrite en compte courant associé et constatés par un certificat du conseil d'administration approuvé par le commissaire aux comptes conformément à l'article 305 du Code des Sociétés Commerciales.

12. Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

13. Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (BORNE) N°140 sous l'Annonce N°202674980 du 08 juin 2026. L'Assemblée s'est tenue au siège social de la société, dans les locaux du Groupe Kilani sis au 8603 N°25 Zone Industrielle La Charguia 1 - 2035 Tunis.

2026402557SANB2

L'Internationale de Recouvrement des Créances «IRC»

19 Rue Mustapha Abdessalem - Menzah 5

M.F. : 0723717CPM000

En vertu du P.V. de l'AGO du 29.05.2026 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 18.06.2026 sous le n°26704559 Quit. n°73560, il a été décidé d'approuver les états financiers, d'affecter les résultats de l'exercice 2025, d'accepter la démission de Mr Ahmed Lakhoua, Mr Mokhtar ben Cheikh Ahmed, Mme Nadia Raies et Mme Amel Raissi et d'approuver la cooptation de Mr Karim Bellouma, Mr Hachem Aloui, Mme Khaoula Ben Ahmed et Mme Wafa Hamzi en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Et en vertu du P.V. du CA du 29.05.2026 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 18.06.2026 sous le n°26704557 Quit. n°73547, il a été décidé la nomination de Mr Karim Bellouma en tant que nouveau président du conseil d'administration jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire des documents ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 29/06/2026 et le 03/07/2026.

2026402579SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/05/2026, enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 04/05/2026 sous n° d'enregistrement 26200597, quittance n°M027333.

Monsieur Moncef ben Mohamed Essalah ben Ammar Elamamri titulaire de la CIN n°07756007, Monsieur Foued ben Ibrahim ben Ammar Sagatni titulaire de la CIN n°02541289 ont vendu à Monsieur Naim ben Ahmed ben Bouaziz Hafssouni titulaire de la CIN n°07819772.

Tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité "vente des articles ménagers" au local cité marché central ghardimaou. Les oppositions seront entre les mains de l'avocat maître khaled kahlaoui son bureau demeurant rue martyrs zone industrielle Ghardimaou dans les délais légaux de 20 jours à partir de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 16-05-2026.

2026R02188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances de Boumhal, le 09/07/2026, quittance numéro M043953, numéro d'enregistrement 26202114. Madame Karoui Rania a vendu à Madame Raddadi Ichrak, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour jardin d'enfants et crèche, sis au 12 Avenue de la Liberté, cité Essalem, Boumhal El basatine. Toutes les

oppositions doivent être présentées au local d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/7/2026.

2026R02193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, rédigé par maître Khemaies Kefi Avocat à Kairouan, Légalisé le 02/07/2026 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 09/07/2026 quittance n°M061842 n° d'enregistrement 26202892, monsieur Sayed briki résident rue enarjes cité echabeb Kairouan a vendu à Senda elfadhli résidente à l'avenue limam sohnoun Kairouan la totalité du Fonds de commerce exploité comme cafétéria sous le nom «bonjour» sis au carrefour Sobhan allah kairouan.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'avocat Maître kefi khemaies sis au 25 rue allyssa Kairouan à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 11/07/2026.

2026S00990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Zaouit Sousse le 7/5/2026, enregistré à la recette des finances 3 Septembre 1934, le 26/06/2026 sous le n°26201388 reçu n°M054278, Mr Mabrouk Chamar CIN 06519642 a vendu à Mr Zied Samali CIN 12709888 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Abou Hamed Gazeli Bouhsina Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «ECHOUROUK» paru en date du 01/7/2026, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines de jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'avocat Maître NABIL OUSLETI, sis à l'Avenue 3 Août place Trocadéro Sousse MF Q0798485.

2026S00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 09/07/2026, enregistré à la recette des finances Victor Hugo de Sousse le 13/07/2026, (reçu n°1040535, enregistrement n°26203217, Madame Azza Bent Ezzeddine BOUAZZA titulaire de la carte d'identité nationale n°18430768 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour préparation et Vente des aliments et pâtisseries sis au local n°07 de l'immeuble situé à l'Avenue Khalifa Karoui - Sousse à la Société PEPPINOS FOOD, SARL, ayant son identifiant unique n°1881260C, représentée par son gérant Mr Fadi Ben Abderrahmen ELGHOUL.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation - de la Société Professionnelle Unie d'Avocats - sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 16/7/2026.

2026S00992FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte Rédigé par MAITRE TAREK MAHDOUENI Avocat à la COUR demeurant avenue de la République Complexe IMAM sahnoun 3ème étage KAIROUAN daté le 3/7/2026 et enregistré à la recette des finances de Kairouan le 8/7/2026 - M063646 - le nomme Adel HARBI demeurant à CITE SAHABI 04 KAIROUAN a vendu au profit du nommé Mohamed NAGUEZ demeurant Cité Menchia Kairouan le fonds de commerce "DRUGSTOR" sis à L'AVENUE YAHYA IBN OMAR KAIROUAN MEDINA par la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent. Les oppositions

doivent être adressées au BUREAU de l'AVOCAT à son adresse indiquée dans les délais à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le QUOTIDIEN le 11/7/2026.

2026S00997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/07/2026, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 13/07/2026 sous N°26201566 quittance N°M061272. Mr Mounir Ben Mohamed EL AJMI, titulaire de la CIN n°04162267, vend et cède à la Société «EL AJMI MOTO STORE» SARL (Identifiant unique N°1974842J), représentée légalement par Mr Mounir Ben Mohamed EL AJMI, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Cycle et Motocycle en détail, dont le nom commercial «CYCLO EL AJMI», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Zéramdine Rue Ibn Jazzar 5020 Jemmel. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 17/7/2026.

2026S00999FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 09/07/2026, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 10/07/2026 sous N°26201552 quittance N°M060965. Mr Mounir Ben Mohamed EL AJMI, titulaire de la CIN n°04162267, vend et cède à La Société «EL AJMI MOTO STORE» SARL (Identifiant unique N°1974842J), représentée légalement par Mr Mounir Ben Mohamed EL AJMI la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Moto et électroménagers en détail

dont le nom commercial «ELECTRO EL AJMI», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Zéramdine Rue Mohamed El Fadhel Ben Achour 5020 Jemmel. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 17/7/2026.

2026S01000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat, rédigé sous seing privé signé le 09/07/2026 enregistré à la recette des finances de Msaken le 13/07/2026 sous le n°26202828, quittance n°M089288, le fonds de commerce "Boucherie" sis à Msaken cité commerciale n°63 enregistré au RNE sous le n°1897764E a été vendu par Mr Mohamed ben abdeljelil à Mr yassine ben abdejelil.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au cabinet, sis à la rue 22 janvier 1952 Sousse, de Me Bechir Bouhleb, tél : 97224836.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 17/7/2026.

2026S01001FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

SUITE AU CONTRAT DE DONATION ETABLI PAR LE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB ET SON ASSESSEUR EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES ARBI ZAROUK SFAX LE 29 JUIN 2026 QUITTANCE N°M035730 MADAME NAJEH FAKHFEKH A DONNE A SES FILS SALIM ET AHMED BOUGHARIOU LA TOTALITE D'UN FONDS DE COMMERCE DE PATISserie MAISON BENOIT SISE A LA ROUTE TANIOUR KLM 04 CHIHIA SAKIET EZZIT SFAX A UNE VALEUR DE 20.000 DT.

LES CREANCIERS DOIVENT FAIRE OPPOSITIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE DONATAIRE A L'ADRESSE DE FONDS DE COMMERCE DIT OU BIEN AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB RUE NASRIA IMMEUBLE NAFOURA 3 EME ETAGE BUREAU 3 SFAX DANS LES 20 JOURS DE LA PUBLICATION DU PRESENT AVIS AU JORT.

CETTE ANNONCE A ETE PUBLIEE DANS LE JOURNAL ACHOUROUK LE 12 JUILLET 2026.

2026X01032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce conclu le 30/06/2026 enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Bardo le 09/07/2026 sous le n°26203124 quittance n°M054312 Mme Sondes RAISSI domiciliée 15 rue Mustapha Akad Denden Manouba a cédé à Mme Leila HABBASSI domiciliée 3 Rue 4144 Somrane Cité Zouhour Tunis le fonds de commerce dont l'activité consiste Jardin d'enfants exploité dans la villa sise 10 Ali Farabi Bardo Tunis.

Les oppositions devront être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au journal officiel conformément aux dispositions de l'article 193 du code de commerce. Les oppositions au paiement du prix devront se faire entre les mains de l'acheteur Mme Leila HABBASSI au 3 Rue 4144 Somrane Cité Zouhour Tunis.

Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien» daté du 16/07/2026.

2026402553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé et légalisé en date du 11 mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Ras Jebel (Bizerte) le 25 mai 2026 sous le numéro d'enregistrement 26201697 et reçu n°M044883, Madame Afef fille de

Mohamed Bouhadida, titulaire de la carte d'identité nationale n°11363115, a vendu, sous toutes les garanties légales, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local à la Rue Ali Belhouane, Ras Jebel, Bizerte, à la société «Maghaza Adam», représentée par son représentant légal Aymen Alwi identifiée sous l'identifiant unique n°1976291H, destiné à l'exploitation d'un commerce de détail spécialisé dans la vente d'épices, de produits salés et de fruits secs immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° ER 20260219123, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur, concernant le fonds de commerce susmentionné, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 8/7/2026.

2026402555FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont la signature a été légalisée en date du 11 mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Ras Jebel (Bizerte) le 25 mai 2026 sous le n°26201696 et le reçu n°M044863, Madame Essia fille de Mohamed Bouhadida, titulaire de la carte d'identité nationale n°11355080, a cédé, avec toutes les garanties légales, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local à l'Avenue de l'Environnement, Aousja, Ghar El Melh, Bizerte, à la société magasin Adam, représentée par son représentant légal Aymen Alwi, titulaire de l'identifiant unique 1976291 H.

Le fonds est destiné à l'exploitation d'un commerce de détail de produits d'alimentation générale et est immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique ER 20260219135, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce susvisé, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux EL chourouk et Le quotidien en date du 08 juillet 2026.

2026402556FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01-07-2026 enregistré à la recette des finances de Mateur le 06-07-2026 sous quittance n°M048750 enregistrement n°26201649 Madame Ahlem bent Salah Eddaboussi demeurant cité essadeka n°101 Mateur a vendu à Madame Ameni Bent Abdelaziz Dahwedi demeurant Route Tabarka Mateur un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local commercial sis à cité Raja n°61 Mateur qui consiste en un Jardin d'enfant.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteuse demeurant, Route Tabarka Mateur dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un Extrait de cette vente a été publié dans le journal le quotidien du 11-07-2026.

2026402567FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 07/07/2026 et enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen Tunis le 08/07/2026 quittance n°M066414 enregistrement n°26203769, rédigé par Maître Ameni Ben Romdhane, Mr Moez Mekni a vendu à la société «CONCEPT ALUMINUM MAMY» la totalité du FC situé au 43 Avenue des Martyrs, Cité Ettadhamen, Tunis.

Les oppositions doivent être faite entre les mains de l'acheteur dans son adresse rue Ennfidha Dawar Hicher, La Manouba, dans un délai de 20 jours de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Assabah» le 11/07/2026.

2026402571FCCCC2

Achat d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 23/06/2026 enregistré à la recette des finances cité administrative Bizerte le 30/06/2026 sous le n°26202270 quittance n°M042562, La société Club de la mode MF : 0288631 T a cédé à la société Batoul Al Chem MF : 1775969 Q le fonds de commerce sis au 102 Avenue Habib Bourguiba BIZERTE pour tout commerce.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du nouveau propriétaire dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 17/07/2026.

2026402572FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé portant signature légalisée des parties contractantes à la municipalité de Bizerte le 11 Mai 2026 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 26 Juin 2026 selon quittance n°M053739 numéro d'enregistrement 26204386. Monsieur Youssef Mosbah titulaire de la C.I.N. n°11359126 a cédé à Monsieur Mahdi Sohmani titulaire de la C.I.N. n° 08630479 la totalité du fonds de commerce exploité comme salon de thé sis à la Route Nadhor - 7000 - Bizerte Nord - gouvernement de Bizerte. La cession comporte tous les éléments matériels et moraux. Les oppositions seront reçues dans les délais légaux 20 jours à partir de la date de la publication au JORT entre les mains du rédacteur de

ce contrat, Me. Béchir ABASSIJ avocat siégeant à la Rue Cheikh Driss - Impasse Sidi Jalloul - Bizerte. Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «El Chourouk» du 14 Juillet 2026.

2026402574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Boumhel le 09/07/2026 enregistrement N°26202119 quittance N° M043999 La "PAPITO BY 61 BIS" a vendu à Mohamed khalil DAMDOUM le fonds de commerce situé au Local N°1 rue el Houda 2097 Boumhel El Bassatine - Ben Arous exploité comme Restaurant titulaire MF N°1608863/Z.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'acheteur au local du fonds de commerce indiqué pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» du 17/07/2026.

2026402575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé rédigé par maître Klai Tarek le 29/03/2026 et enregistré à la recette des finances oued ellil le 31/03/2026 quittance n°M023950 enregistrement n°26200590 Mr Sassi Amira a cédé à Mm Sassi Mohamed la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sise bjaoua 1 oued ellil dont l'activité consiste (Boucherie) d'un montant globale de vingt cinq mille dinars.

Toutes oppositions doivent être effectuées chez l'acheteur à son adresse route mateur km 8 mannouba et ce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 14/7/2026.

2026402576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 13/04/2026 enregistré à la Recette

des Finances de ras jebel le 13/04/2026 sous le n° d'enregistrement 26201162 quittance n°M032080 Madame Souad Talbi a vendu à monsieur Ali Aiib la totalité du fonds de commerce à usage vente des fruits secs situé à rue Ali Balhouen Ras jebel Bizerte. Toutes les oppositions devront être faites chez la vendeuse Madame Souad Talbi sise au 51 rue Ali Balhouen Ras Jebel Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien à la date du 10 juillet 2026.

2026402581FCCC2

Vente des parts sociales

Par acte sous seing privé en date du 08 juin 2026, légalisé en date du 10 juin 2026 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche TUNIS le 11 juin 2026 sous le n°26162886, quittance n°46970, Mr Sadri ben Hassen Hichri, demeurant à la rue de stade, résidence jade, la Marsa ouest TUNIS; CIN n°05440072, a cédé à Mme Soraya Bent Hassen Hichri épouse Saya, demeurante à la rue Malkous Cité el Wifek, La Marsa TUNIS; CIN°05417448, toutes les deux mille six cent quatre-vingt (2680) parts sociales qu'il possède dans la S.N.C «PHARMACIE DU PARC», au capital de 402.000 Dinars, dont le siège social est sis à l'Avenue de Londres n°73 Tunis, et inscrite au Registre National des Entreprises (RNE) sous le n° d'identifiant unique 1151937P.

L'acte de cession a été déposé le 24/06/2026 au registre national des sociétés.

2026402584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte écrit en date du 7 juillet 2026, enregistré à la recette des finances de Halq al-Wadi, le 7 juillet 2026 reçu n°26205549, enregistrement n°74242. Mohamed

Ben El Hadi Achour, titulaire de la CIN numéro 03855327, a vendu, le fonds de commerce constitué toutes activités commerciales situé au 2 rue El Bechir Khraief, El Kram Est Tunis, ainsi que tous ses actifs corporels et incorporels, à M. Ahmed Ben Ammar Ben Mohamed El Abidi, titulaire de la CIN numéro 13251496. Les objections pourront être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent acte au Journal officiel de la République Tunisienne, à l'adresse indiquée: 2, rue El Bechir Khraief, El Kram Est, Tunis.

2026402585FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 16/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Houmt essouk Djerba le 15/05/2026 sous numéro 26303176 quittance n°M059350, Mr Badreddine Bouhechem titulaire de la CIN N°05753716, a loué le fonds de commerce lui appartenant, destiné commerce de cadeaux et parfums, exploité dans le local sis à la rue Habib Bourguiba Erriadh Djerba appartenant à Rabiaa et Fawzia Trawli avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Mme Aroussiya Ben Ayed titulaire de la CIN n°03428172 pour une année renouvelable du le 01/03/2026 au 28/02/2027.

Cet extrait a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 04/07/2026 p 6.

2026X01033FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 16/04/2026 signée et légaliser le 17 et 20 avril 2026 à la municipalité Azzahra - ben Arous, et enregistrée à la recette des finances Rue Ejanna Ariana daté le 29/04/2026 Quittance n° M49440, enregistrement

n°26303565. Mr Salah Hammami cin n°05051824, MF 185795V et Mme Basma bouktaya, CIN 0751382, MF 1362427T ont loué la totalité du fonds de commerce avec leurs éléments corporels et incorporels nommé MARIYA MODE ET MARIAGE destiné commerce et vente de vêtements confectionnés, sis à l'avenue Union du Maghreb Arabe auparavant et actuellement Avenue Habib Bourguiba n°64 Soukra Ariana; à Mme OLFA Dhaffar CIN n°09298559 ; MF 1755532C, domiciliée 14 rue El Haram Echarif Sahloul Sousse pour la durée de 5 ans renouvelables du 01/05/2026 au 30/04/2026. Cette annonce a été publiée au journal le QUOTIDIEN le 14/7/2026.

2026402552FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 25 Juin 2026, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 30 Juin 2026, quittance n°M042841 et enregistrement n°26302281, la société CROCK-IN, représentée par son représentant légal, dont le siège social est situé à la Corniche près de l'école primaire Bizerte a loué à Madame Dorra Dogui demeurant à la Route de la Corniche près de l'école Raouebi Bizerte, titulaire de la C.I.N N°05676190, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant dénommé «CROCK-IN» exploité dans un local composé d'un rez-de-chaussée, premier étage et d'un deuxième étage sis près de l'école primaire Corniche Raouebi Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cet avis de location a été publié au journal «Al Chourouk» le vendredi 03 Juillet 2026.

2026402563FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par Acte sous seing privé du 07 juillet 2026 signé légalisé en date du 08 juillet 2026, enregistré à la Recette

des Finances de Kalâa Kobra le 09 juillet 2026 sous le n°26301652 quittance n°M048423, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA, a loué en location gérance libre à La société MAZZARO, société à responsabilité limitée, au capital de 200.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1363027K, dont le siège social est sis à la Route de GREMDA Kilomètre 0,5 Immeuble IHEB CENTER 3027 SFAX Ville SFAX, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Ali DAMMAK la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter hommes, chaussures et accessoires exploité dans le local commercial Numéro B.III.5 sis au Centre Commercial «MALL OF SOUSSE» situé à la Route P1, à Sousse d'une superficie approximative de 422 m² et comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit de jouissance des lieux où le fonds de commerce est installé. Le locataire gérant s'est engagé à exploiter le fonds de commerce sous l'enseigne «MAZZARO MILANO». La location gérance a été convenue pour une période de six mois commençant le 1er juillet 2026 et expirant le 31 décembre 2026.

2026402569FCCC3

Contrat de location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P de location gérance à Tunis le 18/02/2026 et enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 22/04/2026 quittance n°46547 enregistrement n°26303303, rédigé par Maître Feki Skander, la société «Le Triangle D'art», SARL, loue à la société «STE ghamgui Trading Company, SARL, le FC situé au 24 rue du Park, résidence Jalta 2036 La Soukra.

Les oppositions doivent être faite entre les mains du locataire dans son adresse avenue du PARK La Soukra, Tunis, dans un délai de 20 jours de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Assabah» le 02/07/2026.

2026402570FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue El-jazira Tunis le 8/7/2026 Quittance n°M042889 et enregistrement 28301682 AMOR MANSOURI A Elisant domicile au 115 rue teinturerie Tunis a loué à Mohamed walid derbali élisant domicile au 96 rue teinturerie Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local 96 rue teinturerie Tunis pour l'utiliser afin de vendre de vêtements de prêt-à-porter avec ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une seule année commençant le 13/5/2026 à 12/5/2027. Cette annonce est parue au journal Echourouk pour le 14/6/2026.

2026402582FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndic El Habib

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 15/02/2026 enregistré à la recette des finances Ariana, en date du 03/04/2026, quittance n°M038072, enregistré sous le n°26701832, validé par la municipalité d'Ariana le 17/06/2026 est constitué le syndic de la résidence «ELHABIB» sise à Riadh Andalous Ariana.

Mr Habib Kazdaghli est désigné président du syndic

Mr Imed Mzoughi : Trésorier

Mr Mohamed Amin Ben Amara : secrétaire général

Mr Jihed Barouni et Saïda Waja : Membres.

2026402560APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 07 décembre 2025

Syndicat des copropriétaires de la "Résidence El Mansour", rue du Nil, jardin d'El Menzah 2

En application des stipulations du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 07 décembre 2025 et enregistrée à la recette des finances Ettadhamen le 08 décembre 2025 (Enregistrement n°25707246 et Quittance n°M106199, l'assemblée générale a décidé de :

Elire un nouveau bureau composé comme suit :

Alaeddine Ben Brahim : Président

Marwa Saadani : Trésorière

Malek Haddad : Secrétaire général

Kais Chedly : Membre.

2026400737APSF2

Liquidation

"Save the Children north Africa"

Matricule fiscal : 1608887H

Suite à la décision de la réunion du 4 décembre 2025, enregistré à la recette des finances fiscale le 19 février 2026 (reçu n°M010766), l'association «Save the Children International» a décidé de liquider sa filiale en Tunisie, sous le nom "Save the Children North Africa", et a nommé Maître Anis Ezzedine liquidateur.

Une copie de PV a été déposée au RNE, N° de quittance 2026P40488546 du 7/4/2026.

2026400836APSF2

Election d'un nouveau bureau

«Syndic BELVEDERE CENTER»

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances RUE D'AUTRICHE, le 13/04/2026 sous le N°26701392, quittance N°030991, il a été décidé l'élection d'un nouveau bureau pour le syndicat des propriétaires «Belvédère Center», situé au 83 Avenue Mohamed 5, Belvédère center Tunis,

La composition du bureau est la suivante :

1. Madame SANA BOUFADEN : présidente du syndic

2. Monsieur MONDHER HOUASS : trésorier

3. Monsieur BOUJEMAA OUESLATI : secrétaire général.

2026401425APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Hanen Sassi

Avocat à la Cour de Cassation - Rue Med Ben Bechir Kharraz - Résidence Baya - 1er étage- Bureau N°3 (Nabeul)

MF : 1185540/E/P

I) Créancier : Société Select Plant, société à responsabilité limitée, MF : 1152048S, sis à Echraf Elhaouaria 8045, et qui a choisie son domicile élu au cabinet de Maître Hanen Sassi, avocat à la Cour de Cassation, rue Med Ben Bechir Kharraz - résidence Baya - 1er étage - bureau N°3 Nabeul.

II) Débiteur saisi : Hassen Skhiri (C.I.N n°05464878), domicilié 4 rue Laurier Ezzahra Ben Arous.

III) Avocat Poursuivant : Maître Hanen Sassi, Avocat à la cour de cassation, Rue Med Ben Bechir Kharraz - Résidence Baya - 1er étage- Bureau N°3 Nabeul, MF 1185540/E/P.

IV) Immeuble saisi : La totalité des parts (84/504) dans l'immeuble dit «Mariem» objet du titre foncier N°36600 Ben Arous, constituée de parcelle n°33 superficie totale (354m) situé au 4 rue Laurier Ezzahra Ben Arous, studio à usage d'habitation, il appartient au débiteur Hassen Skhiri.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise daté du 27/02/2026 l'expert Mohamed Hedi Ben Mariem a fixé la mise à prix de l'immeuble saisi à cent vingt six mille dinars (126.000,d000) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le dix neuf août deux mille vingt six (19/08/2026) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Ben Arous, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2026R02192VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un bien immobilier immatriculé

Suite à une réduction de 40 % du prix de la mise à prix

A la demande du créancier : Sofiane Douzi, propriétaire d'un magasin de meubles et d'électroménager (en sa qualité de créancier prudent), dont le domicile est celui de son avocate, Me Rim Abdeljaoued, avocate à la cour d'appel, située à la rue Patrice Lumumba, Immeuble de la Ville de Sfax, 5e étage, Sfax.

Titre exécutoire : Ordre de paiement n°33121 émis par le Tribunal de première instance de Sfax le 2 avril 2018 et dûment signifié par l'huissier de justice, M. Mohamed Amine Sahnoun, n°1690 en date du 20 avril 2018, et pour lequel un certificat de non appel a été délivré sous le n°3538 par la cour d'appel de Sfax le 25 avril 2018.

Saisi exécution : a été signifié par l'huissier de justice, M. Lotfi Ibrahim, n°18059 en date du 10/12/2025, et enregistré au registre foncier en vertu d'un avis d'exécution forcée sur un bien immatriculé, signifié par l'huissier de justice, M. Mohamed Mahdi, sous le numéro 10552 en date du 10/03/2026.

Immeuble saisi : se compose de parts indivises appartenant au débiteur ayant fait l'objet de la saisie, issues de la propriété enregistrée sous le numéro 52558 au cadastre de Sidi Bouzid, représentant 14 870 parts sur un total de 74 210. Ce bien est entièrement subdivisé et sa description est la suivante : Nom du bien : «Douzi», superficie : 74 210 mètres carrés, situé dans le district d'Al-Dhuwaibat Al-Shamaliyah, délégation d'Awlad Hafouz, gouvernorat de Sidi Bouzid.

Mise à prix : Soixante-quatre mille quatre cent soixante-six dinars et 589 millimes (64 466,589 D), après une réduction de 40 % du prix de mise à prix, hors frais et dépenses.

Toute personne souhaitant participer à la vente aux enchères doit verser un tiers du prix de départ avant la date de la vente, par l'intermédiaire d'un avocat. Par ailleurs, la participation des enchérisseurs étrangers est interdite sans autorisation préalable du gouverneur, conformément à la loi.

Date de la vente aux enchères : La vente aux enchères aura lieu le mardi 18 août 2026 à 9h00 au sein du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite du bien : Le bien proposé à la vente peut être visité quotidiennement pendant les heures ouvrables administratives.

2026X01035VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de séquestre judiciaire

Société «Net Media»

Capital social : 1000d

Siège social : avenue el Hassen et el houssine 4060 el Kalaa kebira Sousse

Matricule fiscal : 1316817V

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse 2 datée le 15/07/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de séquestre judiciaire de la Sté Net Media Siège de mandataire judiciaire immeuble n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111.

2026R02189VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

Société «Medico Sahel»

Siège social : Avenue 20 Mars 4022 Akouda

Matricule fiscal : 1206453Z

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse 2 datée le 15/07/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de séquestre judiciaire de la Sté Net Media Siège de mandataire judiciaire immeuble n°7 BAB brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111.

2026R02190VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

Société «Chahed Trading»

Capital social : 1000d

Siège social : avenue el Hassen et el houssine 4060 el Kalaa kebira Sousse

Matricule fiscal : 1316824T

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse 2 datée le 15/07/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de séquestre judiciaire de la Sté Net Media Siège

de mandataire judiciaire immeuble n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111.

2026R02191VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 06/07/2026 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL Hifienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation du délai accordé pour la cession totale de l'entreprise ATELIERS MECANQUES DU SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé au 07 Août 2026.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2026S00993VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il a été décidé de prolonger le délai fixé pour la réception des offres d'achat de l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre vingt dix huit dinars et 490 milimes (4 776 998,490 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 07/08/2026.

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite MR SADOK LAARIF dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00994VEPA2

Annonce de faillite

Société de Développement Touristique

Hôtel RUSPINA «SA»

Zone Touristique Skanes Monastir

Identifiant unique : 0004418 R/A/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a prononcé le 13/07/2026 un jugement de faillite de la société De Développement Touristique Hôtel RUSPINA, la nomination de Mme Meriem Guediche juge commissaire de faillite et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou syndic de faillite dont l'adresse est à 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse.

Ainsi les créanciers sont appelés à déclarer leurs créances certaines et justifiées chez le syndic de faillite dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

2026S00998VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Tribunal de 1ère Instance de Sfax 2

Affaire n°179

Le juge-commissaire de la distribution des deniers du tribunal de première

instance de Sfax2 a ordonné le 7/7/2026 l'ouverture de la distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 3.906.396.173 dinars objet de 2 quittances de consignations sous les n°M029384 et M020208 en vertu d'une requête de distribution des deniers présentés par Maître TURKI MAKRAM Avocat à la cour de cassation à Sfax au nom du demandeur Union International du Banque contre société Nouvelle d'abattage Avicole et de tous les créanciers dénoncés dans les réquisitions de consignations.

De ce fait, en vertu de l'art 468 du code de procédure civile et commerciale «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ces titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles 466 et 467 du code procédure civile et commerciale.

2026X01036VEPA2

Jugement d'Arrêt de la procédure de règlement judiciaire

Société "UNISKY AREA"

IU : 1677204 B

Siège : 403 CENTRE KASSR 4ème ETAGE, ZONE INDUSTRIELLE DOUAR HICHER 2086

Société à responsabilité limitée

Capital social : 400.000 Dinars

En vertu du jugement n°128 Rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 23/06/2026, il a été décidé :

- L'arrêt de la procédure de règlement judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le

08/08/2025 en faveur de la société "UNISKY AREA " pour fin de cause suite au règlement final de ses dettes.

- La société peut poursuivre son activité conformément à la loi, l'administrateur judiciaire doit procéder aux publications légales du jugement.

2026402554VEPA2

CLOTURE DE MISSION DE LIQUIDATION

Monsieur KHOUFI Houssem le liquidateur avise et informe par la présente que, conformément à l'ordonnance sur requête rendue en référé sous le numéro 3043/2026 le 3 juillet 2026 au Tribunal de Première Instance de Ben Arous, Monsieur le juge commissaire, chargé du contrôle de la mission de liquidation n°160 de la succession du défunt Salem Ben Cheikh Houcine, a ordonné la clôture de cette mission et le dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2026402558VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°81319 du tribunal de première instance de Tunis le 23/06/2026, M Lotfi KHELIFI a été nommé liquidateur des biens communs entre Mme Mari Rifel BLIBAR et son mari feu Ahmed Esghaier Ben Allala BOUAZZI.

Les créanciers sont invités à inscrire leurs créances appuyées de leurs justificatifs entre les mains de liquidateur M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis Belvédère 1002 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2026402559VEPA2

CLOTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Grombalia dans l'affaire numéro 170, daté le 13/07/2026. Il a été décidé de clôturer

la liquidation judiciaire d'héritage Othman Ghabi, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2026402561VEPA2

Appel d'offre sous régime le mieux offrant

Vente d'équipement, bureautique et informatique

Le syndic de faillite de la société «DATAVORA» BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la vente d'équipement bureautique et informatique.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite est invitée à se présenter au bureau du syndic de faillite Maître AIFA BADREDDINE sis à la rue abou baker al bakri immeuble oxor 2 / 3ème étage B3.5 - Montplaisir - Tunis, la date limite de réception des offres est fixée le 17/09/2026.

Tél : 71 906 068/23 322 507 pour l'achat du cahier des charges.

2026402562VEPA2

Cession des véhicules et matériel travaux publics

Société nouvelle d'industrie métallique

«SONIM»

Adresse : Rue des usines zone industrielle sidi rézig 2033 - mégrine ben Arous

MF : 0012197 V

Suivant la décision du tribunal de première instance de ben Arous du 26 janvier 2026 qui a décidé la cession des véhicules et matériel travaux publics de la société en faillite sonim.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du syndic de faillite situé au 23 rue Ali balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cinq cent dinars) 500 dinars.

Le syndic de faillite Naim Kaabi annonce au public que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 05 août 2026.

Pour plus d'informations contacter le bureau de syndic de faillite sur le numéro 36 638 938 - 26 646 132.

2026402564VEPA2

Vente d'un immeuble relevant de la faillite de la société médical wear, sis à la zone industrielle rue amdoun 9000 - Béja

MF : 1176524 D

Vente dans le cadre d'une faillite :

Le syndic de faillite, Monsieur Naïm Kaabi, informe de la faillite de la société médical wear et annonce la mise en vente du bien suivant :

- Un immeuble d'une superficie d'environ 2336 m², objet du titre foncier n°29 - Béja, situé à la zone Industrielle - Béja.

Les personnes intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges et à soumettre leurs offres au plus tard le 19 septembre 2026.

Le cahier des charges peut être retiré auprès du bureau du syndic de faillite, Monsieur Naim Kaabi, sis à Kheireddine - La Goulette, Tunis (Tél. : 36638938 126646132), contre paiement d'une somme de trois cent dinars (300 DT) par cahier des charges, non remboursable.

2026402565VEPA2

CESSION DES MACHINES ET EQUIPEMENT

Société MEDICAL WEAR

Adresse : zone industrielle rue amdoun 9000 - Béja

MF : 1176524 D

Le syndic de la faillite de la société Medical Wear, Monsieur Naim Kaabi, porte à la connaissance du public qu'il procédera à la vente d'un ensemble d'actifs de la société, comprenant des équipements de production, du matériel de bureau, du matériel informatique ainsi qu'un lot de matières premières.

Toute personne intéressée est invitée à présenter une offre d'acquisition conformément aux dispositions du cahier des charges.

Les offres doivent être déposées au plus tard le 19 septembre 2026, délai de rigueur.

Le cahier des charges relatif à la vente des machines et équipements appartenant à la société en faillite Medical Wear, dont le siège est situé à la Zone Industrielle, Route d'Amdoun - 9000 Béja, peut être retiré auprès du bureau du syndic de la faillite, sis au 23, rue Ali Belhouane, Khair-Eddine, La Goulette, Tunis, contre le paiement d'une somme de trois cents dinars (300 DT)

Plus d'informations : 36 638 938 - 26 646 132.

2026402566VEPA2

JUGEMENT DECLARATIF DE FAILLITE

Société COMPTOIR HUSSEINE DE COMMERCE

IU : 1049599 P

En vertu du jugement n°9244 rendu par le tribunal de première instance de Tunis 2 le 26/03/2026, il a été déclaré la faillite de la Société COMPTOIR HUSSEINE DE COMMERCE et son gérant NAIMME BEN MOHAMED BEN ROMDHANE HUSSEIN et la cessation de ses paiement à partir du 25/09/2024 avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé madame RANIA KHDHIRI entant que juge-commissaire et Maître EZZEDDINE HABIB entant que syndic de la faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi, et de faire enregistrer et insérer ce jugement au centre national de registre des entreprises.

Il appartient aux créanciers soit à la dite société menue UI: 1049599 P, soit à son gérant titulaire de la CIN n°08660116, de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dette ordinaires et privilégiées, ainsi que leurs garantis au syndic de faillite conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce, soit directement contre

décharge à son bureau sis au 8 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance B P n°345 Tunis hached 1049.

2026402568VEPA2

Clôture de liquidation des biens communs

Maître Faouzia ABBES liquidatrice annonce la clôture de dossier N°260 se rattachant à la liquidation des biens communs entre Abdessalem meftehi et Kaouther meftehi et ce suivant ordonnance émanant du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/07/2026.

2026402573VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE LAITIERE ET FROMAGERE

SOTULAIFROM SA

AU CAPITAL DE 2 915.370,000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 15, RUE d'Allemagne - 1000 - TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE N° 0007048Y

MATRICULE FISCAL : N° 0007048 Y/A/M/000

N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 12433/17

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Laitière et Fromagère dite «SOTULAIFROM SA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège social 15, rue d'Allemagne 1000 Tunis le vendredi 14 AOUT 2026 à 10h 00 en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'AGO

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

5) Examen et approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

6) Quitus aux administrateurs.

7) nomination des membres du conseil d'administration

8) Nomination du Commissaire aux comptes

9) Vote des résolutions.

10) Questions diverses.

2026R02182SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2025

Société CTKD SICAR

Société Anonyme

Capital : 500 Mille Dinars

Siège Social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Le Conseil d'Administration de la Société CTKD SICAR a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2025 qui se tiendra le mercredi 12 août 2026 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et des délais de convocations de l'Assemblée Générale,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des états financiers et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025.

6. Allocations des jetons de présences aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2025.

7. Pouvoirs pour formalités.

2026R02184SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

SIEGE SOCIAL : Essaad - Route Ksour Essef

Identifiant Unique RNE : 022671F

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 Août 2026 à 13 h au siège de la Société "les Pates Warda" sis à l'Avenue Hédi Noura - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de la dénomination Sociale de la Société

2- Modification corrélative des Statuts.

2026S00995SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

SIEGE SOCIAL : Essaad - Route Ksour Essef

Identifiant Unique RNE : 022671F

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra le 24 Août 2026 à 10 h au siège de la Société «Les Pâtes Warda» sis à l'Avenue Hédi Noura - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2025 établi par le Conseil d'Administration ;
 - 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
 - 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;
 - 4- Affectation d'es résultats de l'exercice 2025 ;
 - 5- Approbation des conventions réglementées;
 - 6- Nomination d'Administrateurs ;
 - 7- Nomination du commissaire aux comptes
 - 8- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.
- 2026S00996SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société Anonyme

Au capital social de 275.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société TUNISIE TITRISATION - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 14 Août 2026 à 10h00, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis au 70 / 72, Avenue Habib BOURGUIBA et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2025 ;
 2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société concernant ce même exercice;
 3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société et approbation des conventions réglementées;
 4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2025;
 5. Quitus aux Administrateurs;
 6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025;
 7. Pouvoirs pour formalités.
- 2026402578SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE «EL BARAKA» DES CONSERVES AMIRA

SARL AU CAPITAL DE 9.246 000 DINARS

SIEGE : KM9 ROUTE DE MORNAG BEN AROUS

R.C : B163411996

M.F : 349694Z/A/M/000

Messieurs les associés sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi quinze Août deux mille vingt six (15/08/2026) à onze heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du mode et délais de convocation ;
- 2) Lecture du rapport de gestion ainsi que les rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024;
- 3) Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024;
- 4) Quitus au gérant pour la gestion des exercices 2023 et 2024;

5) Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024.

TOUS LES DOCUMENTS COMPTABLES SONT A LA DISPOSITION DES ASSOCIES AU SIEGE DE LA SOCIETE.

2026R02195SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Communautaire Régionale «ECOTAKI» pour l'Agriculture informe ses associés de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice comptable 2025, le 02/08/2026 à 10h00, au siège de la société sis à Takelsa.

A défaut de quorum, l'assemblée est reportée au 08/08/2026, au même lieu et à la même heure.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation du rapport littéraire pour l'année 2025
3. Lecture et approbation du rapport financier pour l'année 2025
4. Quitus aux membres du Conseil d'administration.
5. Examen des questions diverses.

2026R02181SODB3

Réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire

La Société Locale Touristique Coopérative de Bir Mcharga Jenan Jioufi, Identifiant Fiscal : 1888979S informe ses associés de la tenue de sa deuxième Assemblée Générale Extraordinaire le dimanche 02 Août 2026 à 10h au siège de la Municipalité de Bir Mcharga, et ce, faute de quorum lors de la première réunion.

A l'ordre du jour : examen des états financiers et du rapport moral de l'exercice 2025 ainsi que des autres questions inscrites à l'ordre du jour.

2026R02185SODB3

Autres sociétés

Tenue de l'Assemblée Générale Annuelle pour l'année 2025

Société Coopérative de Base des Services Agricoles "Rakizet El Arch" Jelma

La société annonce la tenue de son Assemblée Générale Annuelle le mercredi 29 juillet 2026 à dix heures (10h00), au siège de la société situé au quartier El Bassatine, rue El Bina, au dessus de la pharmacie El Jalali, Jelma - Sidi Bouzid. Et ce, afin d'examiner l'ordre du jour suivant : lecture du rapport moral et financier et leur approbation, approbation de l'adhésion de nouveaux adhérents, présentation du plan d'action à venir et des perspectives de la société et ouverture du débat et des propositions.

2026R02183SODB3

Convocation

Société coopérative Al Khayrat

Matricule fiscal : 000-M-P-Y-1293772

Le Président du Conseil d'administration de la Société Coopérative Al Khayrat invite tous les adhérents de la société à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/07/2026, afin d'approuver les rapports moral et

financier et d'examiner certaines questions d'intérêt concernant la société.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 01/07/2026.

2026R02187SODB3

Assemblée générale ordinaire 2025

Société mutuelle de base service avicole «COSAS»

Siège : Immeuble Mahsouna Sfax

Le Président du conseil d'administration de la société mutuelle de base service avicole «Cosas» sis à la route Laffrane - klm 4 immeuble mahsouna, bloc «C» Etage 6 Bureaux n°1 a L'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire 2025 qui sera Mardi le 11 Août 2026 à 9 heures du matin au siège de la société mutuelle au sujet de l'ordre de jour suivants :

- Lecture du rapport moral, littéraire et financier du Conseil d'administration et présentation des états financiers pour l'exercice 2025.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

- Discussion du rapport du Conseil d'administration et quitus aux administrateurs sortants.

- Octroi de pouvoirs pour effectuer les formalités.

2026X01034SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M. Darraji Hedi titulaire de la carte d'identité N°00798780 résident 5 rue mrad beb lakwesse Tunis déclare avoir perdu le titre de propriété N°2382 daté du 07/04/2005 se rapportant au titre foncier N°103859 Tunis situé 50 rue lakwesse beb lakwesse Tunis.

Suite à la déclaration sur l'honneur signer à la municipalité de Beb Alkwas le 15 juillet 2026.

2026402577DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATION

2026402291SANB2 parue dans le JORT N°72 du 24/06/2026 page N°1811.

La faute : Mohamed Hédi

Correction : Mohamed Hédi BEJI.

2026402583RECZ9